Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260205-2026_02_006-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

Date de la convocation : 30/01/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le jeudi 5 février à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.
Etaient présents : Mme Lognoné Jamila et Messieurs LE MERRER Daniel, CHAMPAGNAT Pascal, POSTADJIAN Guillaume, PARANTHOËN Rémi, LAHAYE François et PRIGENT Guy.
Absents : Mme DHABIT Nicole excusée, Mme TARLET Juliette procuration à Mme Lognoné Jamila et Mr Olivier TUFFIER procuration à Mr CHAMPAGNAT Pascal.
Secrétaire : MR PRIGENT Guy a été élu secrétaire.

TARIFS LOCATION SALLE MULTIFONCTIONS 2026

Le conseil municipal par 10 voix pour **VOTE** les tarifs suivants pour 2026 pour la salle multifonctions :

PRESTATIONS	TARIFS 2026
Location avec repas	**Habitants de Lanmodez**
Habitants Lanmodez 1er jour	230.00 €
Habitants Lanmodez 2nd jour	130.00 €
	Extérieurs à Lanmodez
Habitants extérieurs 1er jour	330.00 €
Habitants Canton 2nd jour	180.00 €
Couverts	1 € habitants Lanmodez 1.20 € extérieurs
Sono	Compris dans la location
Electricité et chauffage hiver	Compris dans la location

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260205-2026_02_006-DE

Electricité et chauffage Eté	Compris dans la location
Caution	1 000 €
Location pour apéritif sans repas	
Habitants Lanmodez	100.00 €
Habitants Extérieur commune	150.00 €
Caution	1 000 €
Location pour café d'enterrement	
Habitants Lanmodez	50.00 €
Habitants extérieurs commune	100.00 €
Caution	1 000 €
Location salle pour activités culturelles ou sportives en même temps qu'une location du rando gîte	50 € par jour
Location aux associations de la commune pour réunions ou autres	1 location gratuite si pas de repas et en dehors du weekend puis 50 € par location Gratuit pour 3 h pour animations régulières toute l'année (danses, dessins…)
Location aux associations extérieures pour réunions ou autres y compris activités culturelles	100 €
Caution à l'année pour les associations	1 000 €
Versement des arrhes à la réservation obligatoire et non remboursable sauf cas exceptionnels	100 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lydie DOMANCICH

Certifié exécutoire par transmission, Le 16/02/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire, Lydie DOMANCICH